

Montréal, le 17 février 2006

**Par courriel**

Me Carolina Rinfret  
Affaires juridiques – Hydro-Québec TransÉnergie  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet :                    Demande du Transporteur relative au projet visant le raccordement  
des centrales des Rapides-des-Cœurs et de la Chute-Allard au réseau  
du Transporteur  
Notre dossier R-3585-2005**

---

Chère consoeur,

La Régie étudie actuellement la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur) pour le raccordement des centrales des Rapides-des-Coeurs et de la Chute Allard au réseau de transport. Avant de rendre sa décision dans ce dossier, la Régie demande au Transporteur de fournir certaines précisions additionnelles quant au calcul de l'excédent des coûts assumés par Hydro-Québec dans ses activités de production.

Nous vous transmettons donc, avec la présente, la demande de renseignements no.3 que la Régie adresse au Transporteur relativement au dossier mentionné en titre.

Vous nous obligeriez en nous transmettant, de même qu'au GRAME, les réponses à cette demande de renseignements dans les plus brefs délais.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/  
P.j.

c.c.    M. Jean-François Lefebvre - GRAME